

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 – 157 du 18 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 décembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, A. M. BARBIER, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, D. TABARY, F. LETURCQ, M. GORGUET, N. CARON, F. DEHON,

Mrs X. DUQUESNE, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J. C. CODEVELLE, Ch. TABARY, J. N. MENAGE, F. SELIER, M. REBOUT, H. COPIN, J. P. LORENT, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, J. L. TABARY, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANONNE,
Mme D. TABARY, absente et excusée, a été supplée par Mme A. GILLION,
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. J. N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. M. DEMAILLY,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : **Projet global de modernisation des abords de la halte d'Achiet-le-Grand et de reconversion de l'ancien bâtiment-voyageurs en tiers-lieu numérique.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que l'intercommunalité du Sud Artois a pour ambition d'assurer un développement du territoire en tirant profit de sa position stratégique au cœur des Hauts-de-France en favorisant l'émergence de projets à vocation économique, liés à la mobilité, à vocation touristique et/ou de services, liés aux équipements en faveur des habitants du territoire.

Monsieur le Président souligne l'importance de la thématique mobilité, et plus particulièrement des possibilités offertes par l'intermodalité de la halte ferroviaire d'Achiet-le-Grand qui devrait prendre de l'importance dans un contexte de changements profonds des modes de déplacement sur le territoire.

Monsieur le Président propose de réfléchir à la reconversion du bâtiment-voyageurs fermé depuis de nombreuses années, en tiers-lieu numérique. Cet espace permettrait de renforcer le rayonnement de la halte et d'offrir aux habitants et aux 300 voyageurs journaliers des services d'une

halte voyageurs au cœur d'un tiers-lieu numérique regroupant les fonctions de centre de télétravail et de coworking, ainsi que d'espace numérique.

Monsieur le Président propose également de réfléchir à la modernisation des abords de la halte pour la rendre plus attractive (refonte du parvis, formalisation et extension du stationnement, réflexions sur les modes doux et nouvelles mobilités...). A ce titre, on constate aujourd'hui que les usagers du TER venant en voiture (environ 50 véhicules/jour ouvré) ne disposent pas d'un stationnement organisé, ce qui se traduit par un stationnement anarchique et dangereux. De plus, l'absence d'aménagement et la fermeture du bâtiment servant de hall d'attente pour les voyageurs rendent les conditions d'attente des trains obsolètes.

Monsieur le Président indique que des négociations sont engagées avec SNCF Immobilier laissant entrevoir la possibilité de pouvoir disposer du foncier utile à l'aménagement du stationnement et de l'acquisition de l'ancien bâtiment d'exploitation.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de s'entourer d'un bureau d'études chargé de mener à bien une étude de définition et d'arrêter le contour des usages que l'intercommunalité (et les partenaires associés ville et région) souhaiterait donner à ce lieu et ses différentes fonctions économiques et de transports ainsi que le programme de travaux.

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire que la Région peut accompagner techniquement les services de l'intercommunalité dans la rédaction d'un cahier de charges dédié à ce type d'étude d'aménagement d'une part et que cette étude est susceptible d'être éligible à une aide régionale permettant de cofinancer l'opération d'ingénierie au titre de la politique régionale Transports, et plus particulièrement du soutien aux études d'aménagements de pôle d'échanges multimodaux ou d'abords de gare/halte à hauteur de 50%.

En outre au titre de la mise en œuvre et de la réalisation de cette action, plusieurs dispositifs régionaux et du pôle métropolitain pourraient par la suite intervenir dans le cadre de l'accompagnement financier des initiatives en faveur de la mobilité et du développement de tiers lieux numérique dans les territoires, notamment l'appel à projet régional « Tiers-lieu du numérique » qui permet d'être accompagné à hauteur de 50% sur la partie investissement jusqu'à 30 000 € et 75% du fonctionnement avec un plafond de 45 000 € par an la première année, 50% et 30 000 € la seconde année et 25% avec un plafond de 15 000 € la troisième année.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le lancement d'une étude de programmation visant à définir un projet global de modernisation des abords de la halte d'Achiet-le-Grand et de reconversion de l'ancien bâtiment-voyageurs en tiers-lieu numérique,
- de désigner un bureau d'études pour accompagner la Communauté de Communes du Sud-Artois dans la définition du programme d'aménagement et de travaux,
- de solliciter sur le soutien de la Région au titre de sa politique Transports,
- de prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation de l'étude de programmation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 18 décembre 2017 et transmission
en Préfecture le 18 décembre 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

2017-157 - 18/12/2017

*Projet de modernisation des abords
de la Gare d'Achiet le Grand et de
reconversion de l'ancien bâtiment des voyageurs.*



Le Président,

Jean Jacques COTTEL.

